

Aujourd'hui, 17 juin, ont lieu les deux dernières épreuves écrites qui restent du baccalauréat.

**Le SNFOLC s'adresse aux professeurs** qui surveillent et corrigent les examens, et qui seront présents dans les jurys.

## Faut-il laisser faire le ministre Blanquer ?

Chers collègues,

Que vous soyez convoqués pour surveiller les épreuves de philosophie ou de français, ou bien aux jurys du Grand Oral, vous participez, même malgré vous, à un diplôme que le ministre a démonétisé et rendu inacceptable. Il en est le premier responsable. Il n'a pas créé de postes, il a imposé des demi-jauges en lieu et place des moyens nécessaires.

Du coup, le ministre a imposé des conditions de travail dégradées et inacceptables et une véritable désorganisation des examens et diplômes. Il a refusé de prendre ses responsabilités, laissant chaque établissement s'organiser et créant ainsi une rupture d'égalité des élèves devant l'instruction et donc l'examen et le diplôme.

Le ministre isole les professeurs devant leur écran pour corriger les deux seules épreuves encore existantes à l'écrit (la philosophie et le français). Il persiste et signe avec le BO du 10 juin qui incite les candidats présents à rendre une copie blanche pour bénéficier de leur note de contrôle continu.

Un tel mépris n'est pas acceptable. Pour les professeurs de philosophie (« intervenants » et non plus « correcteurs »), c'est jusque et y compris la collégialité des commissions d'entente et d'harmonisation qui est compromise. Dans le modèle Blanquer, il serait possible au correcteur de rajouter 3 points, non plus entre pairs, comme précédemment, mais au cours de réunions où ne siègeront que 5% de ces mêmes correcteurs et ce, sans lecture aucune des copies concernées.

**Le ministre inscrit dans le marbre un baccalauréat négociable de lycées en lycées, de territoires en territoires, de professeurs à professeurs.**

Toutes les épreuves sont à la même aune : pour les épreuves de français, le nombre de sujets possibles s'est démultiplié à l'écrit et à l'oral. Nos collègues peuvent être convoqués pour corriger les écrits, faire passer le Grand Oral, ou les oraux de rattrapage du BTS, sans oublier les oraux de français. Des professeurs de collège sont convoqués pour le baccalauréat. Et partout, les recteurs

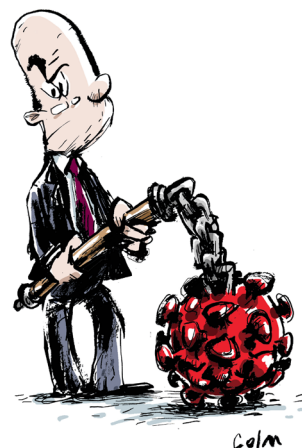
indiquent qu'ils ne rémunéreront pas les oraux du DNB... Quant au Grand Oral – étendard du bac Blanquer – cette épreuve inégalitaire est mise en place par le ministre contre la volonté des professeurs. Elle doit être abrogée.

### LA RÉSISTANCE EST BIEN LÀ

Des AG ont pris position, comme celle du Sud-Ouest qui a décidé la grève et de se rendre au rectorat de Bordeaux, le 17 juin, celle d'Île de France où les personnels ont décidé la grève et de se rendre au ministère le 17, celle de Montpellier où une large intersyndicale (SUD, SNES, SNEP, SNFOLC, SNCL, et SNALC) affirme qu'« *il est temps de stopper la dégradation inacceptable des conditions de travail liées notamment aux modalités d'organisation du bac 2021.* »

En Isère, l'intersyndicale FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, CNT, FSU, Sud, PAS38-UDAS, SNALC avec l'UNL « *appelle les personnels de l'Éducation à se réunir pour s'organiser, jusqu'au recours à la grève dès le 17 juin, contre les réformes Blanquer (lycée et bac), contre les suppressions de postes, pour des créations de postes.* »

### LE CASSE TÊTE DES EXAMENS 2021



Au lycée Clemenceau à Nantes, dans leur lettre pétition au ministre, les professeurs avec le SNFOLC et le SNES affirment le « *bac philo 2021, toutes et tous concerné.e.s Suite aux derniers aménagements du baccalauréat 2021, nous, enseignants et personnels du lycée avec nos organisations syndicales, dénonçons :*

- les conditions de passation de l'épreuve de philosophie (seule épreuve écrite de terminale) par des élèves démotivés (pour rappel, ils savent qu'ils pourront conserver leur note de contrôle continu à la seule condition de se présenter le jour de l'examen et de remettre une copie, car la note est optionnelle par décision ministérielle)

- les conditions de correction : entre 120 et 160 copies dématérialisées, arrivant «au fil de l'eau» pour 4 sujets différents sur 8 jours et demi ouvrables.

- les multiplications de réunions avec des jurys et «sous-jurys» : ces derniers seront probablement invités à harmoniser leurs notes après correction des copies mais ne participeront pas tous aux délibérations qui auront lieu le 5 juillet. Seulement 5% des correcteurs constitueront un « jury départemental » n'ayant pas accès aux copies mais autorisés à augmenter les notes de 3 points. Ce « trafic » de notes décrédibilise encore davantage le travail des enseignants.

Cette épreuve de philosophie est instrumentalisée pour sauver les apparences d'un baccalauréat qui se prétend « national » là où il n'a plus aucun sens et maltraite élèves et professeurs. Nous refusons de participer à ce simulacre et nous tenons prêts à être en grève le 17 juin. Nous demandons le rétablissement d'épreuves nationales et anonymes ».

Ils font connaître leur appel aux professeurs des autres établissements et aux parents. Tout comme les personnels du Var avec 20 établissements qui ont décidé de s'adresser à E. Macron et au ministre Blanquer, de monter à Paris le 30 juin, pour exiger la satisfaction de leurs revendications.

Dans l'académie de Nantes, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SNEP, SNES et SNUEP, Sud éducation, SNALC demandent l'abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup et le rétablissement du baccalauréat comme examen final égalitaire et républicain avec, dès la session 2022, le retour de toutes les épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes.

A Lille, les personnels manifestent et se rassemblent le 16. Le SNFOLC invite « à faire remonter toutes les difficultés, à témoigner de leur charge de travail pour tous les examens (Bac, DNB, BTS...), à se réunir en HIS ou en AG, à participer au rassemblement du 16 juin »

### **N'est-ce pas ce que nous devons tous faire ?**

Prendre l'initiative dès maintenant pour opposer un refus franc et net à J-M Blanquer ?

## **DEUX ANS DE DÉRÈGLEMENT POUR TENTER D'IMPOSER SES RÉFORMES, ÇA SUFFIT !**

Le ministre a utilisé l'artifice du contrôle continu en 2020. Face aux mobilisations contre les E3C1, et au nom de la pandémie, pour ne pas voir ressurgir la contestation, il a annulé toutes les épreuves d'E3C, tout en réprimant les personnels mobilisés. Et pour ne pas voir ressurgir aussi, comme en 2019, la rétention des copies pour protester contre la réforme du lycée et du baccalauréat, il les a numérisées.

Pas de rassemblements, pas de contestations, chacun doit se débrouiller à l'ombre de son ordinateur, chacun chez soi, tout en étant contrôlé via le logiciel.

Les professeurs devraient confiner et museler leurs revendications qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Mais votre colère légitime est là ! Colère face au mépris de l'instruction, colère face au mépris des disciplines, colère quant à la non prise en compte de la notation, colère contre la surcharge de travail de toute cette année et à la prochaine rentrée. Car on n'oublie pas les 1 800 postes supprimés dans le second degré, la non augmentation générale de nos salaires, ni les mesures du Grenelle qui visent à nous mettre tous en concurrence .

## **COMME VOUS, DE NOMBREUX ENSEIGNANTS S'ORGANISENT PARCE QUE TROP C'EST TROP**

Le SNFOLC soutient totalement les revendications des AG des enseignants qui se sont multipliées, et appelle à les amplifier : AG, prises de position en direction du ministre, grève, rassemblements devant les rectorats, au ministère. Le SNFOLC exige avec les personnels :

- l'abandon du Grand Oral ;
- le retrait des modalités des épreuves imposées par le ministre pour le baccalauréat 2021 ;
- le retrait des réformes Blanquer du baccalauréat, du lycée et de Parcoursup ;
- que le ministre se prononce dès maintenant pour le retour dès 2022 à des épreuves nationales et finales, ponctuelles et anonymes du baccalauréat en fin d'année scolaire ;
- l'arrêt des suppressions de postes, le rétablissement des 1 800 postes supprimés dans le second degré ainsi que le recrutement de toutes les listes complémentaires. Le ministre doit les abonder.

Le SNFOLC appelle à mettre en discussion ces revendications en assemblée générale et a déposé un préavis de grève.

